

A/R.U/ 487



Indispensable à l'économie nationale, l'exploitation des matériaux de carrières soulève de sérieuses difficultés.

Dans la plupart des cas, des dispositions tant techniques que juridiques permettent de concilier l'exploitation et les autres impératifs.

Ce document vise à informer et partant à améliorer l'indispensable dialogue entre tous les intéressés.

Il s'adresse plus particulièrement aux responsables des collectivités locales, des administrations, des associations de défense de la nature et, d'une manière générale, à toutes les personnes ou organismes concernés à différents titres par l'exploitation des carrières et ses conséquences sur le milieu environnant.

Il comprend 3 brochures :

« **UNE RICHESSE NATIONALE : LES MATÉRIAUX DE CARRIÈRES** » réalisée par la **Direction des Mines**. On y trouvera des indications sur le régime juridique des carrières, leur importance économique, la structure de cette branche d'activité, la politique des pouvoirs publics et enfin sur la taxe parafiscale sur les granulats.

« **UNE INDUSTRIE : LA PRODUCTION DE GRANULATS** » où l'Union nationale des Producteurs de Granulats (**UNPG**) traite du cas particulier des sables, graviers et roches dures concassées (les trois quarts de la production totale de matériaux de carrières).

« **UNE NÉCESSITÉ : LE RÉAMÉNAGEMENT DES CARRIÈRES** » préparée par le Bureau de Recherches géologiques et minières (**BRGM**). Elle montre un certain nombre de réalisations effectuées et expose différentes possibilités d'aménagement des carrières en fonction des conditions du milieu.

Ces brochures sont le fruit d'un travail d'équipe coordonné par la **Direction des Mines** et le **Comité de Gestion de la taxe parafiscale sur les granulats**.

Elles ont été financées sur le produit de la taxe parafiscale sur les granulats et par l'UNPG.